

AMBASSADE DE FRANCE AU PEROU

<p>DOCUMENTS A FOURNIR AU MOMENT DU DEPOT DE LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE A MARIAGE</p> <p>Au moins 6 semaines avant la date du mariage</p> <p><u>Les documents en espagnol ne doivent pas être traduits</u></p> <p>Leur légalisation n'est pas exigée.</p>	Cadre réservé au service consulaire	
	FUTUR(e) EPOUX(se) Péruvien(ne)	FUTUR(e) EPOUX(se) français(e)
1- RENSEIGNEMENTS RELATIFS A CHACUN DES EPOUX (document ci-joint)	X	X
2- RENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX EPOUX (document ci-joint)	X	X
3- COPIE INTEGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE délivré par la mairie du lieu de naissance ou le service central d'état civil depuis moins de 3 mois à la date du mariage (6 mois si le document a été délivré à l'étranger avec traduction et légalisations éventuelles, en cas de délivrance par les autorités étrangères)	récente	De – de 3 mois à la date du mariage
4- JUSTIFICATIF DE NATIONALITE FRANCAISE (en l'absence d'immatriculation, d'acte ou de livret de famille comportant une mention de nationalité, présentation de la carte nationale d'identité en cours de validité, d'un certificat de nationalité française ou de tout document justifiant de l'acquisition de la nationalité française)		CNI + photocopie des pages du passeport avec les tampons d'entrée et sortie du Pérou
5- JUSTIFICATIF DU DOMICILE ou de la résidence	Au Pérou	En France *
6. JUSTIFICATIF DE L'IDENTITE des futurs époux au moyen d'un document officiel portant photographie	DNI	CNI ou passeport
7- S'il s'agit d'une seconde union pour le futur conjoint étranger : copie de l'acte du premier (mariage portant la mention marginale de sa dissolution).	X	
PIECES EXIGEES pour le(s) futur(s) mineur(s) ou majeur(s) protégé(s)		
1- DISPENSE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE NANTES ET CONSENTEMENT DES PERE ET MERE pour le(s) futur(s) époux mineur(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2- CONSENTEMENT DU CURATEUR pour les majeurs en curatelle CONSENTEMENT DES PERE ET MERE OU DU CONSEIL DE FAMILLE pour les majeurs en tutelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3- AVIS MEDICAL pour les majeurs en tutelle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* Est considéré résident au Pérou le futur conjoint français titulaire d'un « carnet de extranjería »